



Arrêté n° 247 / MENA/DRH du 105 AOUT 2024.

Portant mutation des enseignants de CAFOP à l'issue des assises de la
Commission Nationale de Mutation 2024.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°95-1696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement, telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu la loi 2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant Modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°93-609 du 02 juillet 1993, portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant Institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu l'arrêté n°0042/MENET-FP/DRH du 14 avril 2017 portant création, attributions et fonctionnement de la Commission Nationale de Mutation des Personnels Enseignants et d'Encadrement ;
- Vu les résultats des travaux de la Commission Nationale de Mutation des Personnels Enseignants et d'Encadrement (EXEAT) session 2024,

Considérant les nécessités de service,

ARRETE :

Article 1er : les Personnels Enseignants de CAFOP dont les noms suivent sont mutés conformément au tableau ci-dessous :



DISCIPLINE : PSYCHO-PEDAGOGIE

N°	MLE	NOM ET PRENOMS	EMPLOI	STRUCTURE D'ORIGINE	STRUCTURE D'ACCUEIL
1	327655H	SEKONGO DONAFO GERMAIN	PROF. DE CAFOP	CAFOP ODIENNE	CAFOP KATIOLA

TOTAL PSYCHO-PEDAGOGIE : 1

TOTAL GENERAL : 1

Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Article 3 : Le Directeur des Ressources Humaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliations :

MENA/CAB 01
IGEN 01
DRH/SDPPP 01
DRH/ARCHIVES 01
DRENA 41
INTERESSE(E) 01

Fait à Abidjan, le 05 AOUT 2024



Professeur Mariatou KONE

